

# ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 FEVRIER 2024

## DÉCISION D'AUGMENTATION D'ENVELOPPE

DEMANDE D'INTERVENTION :	<b>Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole</b> (Département de la Seine-Maritime)
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :	Délibération du Conseil communautaire du 1 <sup>er</sup> juin 2023 sollicitant le concours de l'EPF de Normandie pour la constitution d'une réserve foncière et s'engageant au rachat des biens dans le délai de 5 ans.
SITUATION DU BIEN :	Parcelles cadastrées section A n°470 et 503, d'une contenance totale de 12 754 m <sup>2</sup> , sises route d'Étretat à Villainville.
POS/PLU :	Zone UA du PLU qui correspond aux terrains de centre-ville réservé à l'activité.
PROJET :	Acquisition d'un immeuble anciennement à usage de discothèque pour remobiliser en partie les bâtis existants et en faire un nouvel équipement public communautaire, complété de parkings.
COMITÉ D'ENGAGEMENT :	<b>23 mai 2024 – Avis favorable</b>
PROPRIÉTAIRE :	SCI SUN CAP
ÉVALUATION DOMANIALE :	Avis des domaines du 27/03/2023
IMPUTATION :	<b>OPE2023042 - 76 – CULHSM « VILLAINVILLE - Route d'Étretat - Ancienne discothèque »</b> <b>Enveloppe projet initiale : 210 000 € HT + augmentation d'enveloppe projet : 136 500 € HT = enveloppe projet nouvelle : 346 500 € HT</b>

La présente décision vaut avenant au Programme d'Action Foncière de la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole

P/O Le Directeur Général de l'EPF de Normandie,

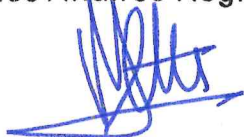
04 JUIN 2024

Signé le 03-06-2024

*Jean Baptiste Bisson*

✓ Certified by // yousign

Le Secrétaire Général  
pour les Affaires Régionales



Philippe LERAÎTRE

